

**CONVENTION D'ADHÉSION**

**A**

**LA PLATEFORME**

**LETZSHOP.LU**

## Entre

Enseigne : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° RCSL : \_\_\_\_\_ N° TVA : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Compte bancaire : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du dirigeant ou du responsable\* : \_\_\_\_\_

Date de naissance du dirigeant ou du responsable\* : \_\_\_\_\_

Adresse privée du dirigeant ou du responsable\* \_\_\_\_\_

*\* renseignements impératifs pour l'ouverture d'un compte stripe.com (transactions financières/paiements)*

(ci-après «l'Adhérent»)

## Et

**Luxembourg for Shopping GIE**, groupement d'intérêt économique luxembourgeois dont le siège est établi au 19-21 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro C143,

(ci-après « **Luxembourg for Shopping** »),

représenté par Monsieur Jerry Klein, coordinateur/manager de Luxembourg for Shopping.

## **Il est préalablement exposé :**

Luxembourg for Shopping est en charge de la gestion et de l'exploitation de la plateforme « [www.letzshop.lu](http://www.letzshop.lu) » (ci-après désignée « **Letzshop** »), ainsi que de sa promotion au et en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Letzshop est une plateforme électronique qui a pour vocation de soutenir le développement et la dynamisation des activités commerciales et artisanales de proximité et de centre-ville, en permettant à des commerçants et des artisans adhérents à la plateforme Letzshop (ci-après les « **Adhérents** ») d'offrir leurs produits ou leurs services, à travers une boutique et une vitrine digitale aux utilisateurs de la plateforme (ci-après les « **Utilisateurs** »).

## **Article 1 - Objet**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion à Letzshop, ainsi que les obligations de chacune des parties.

## **Article 2 – Période d'adhésion et résiliation par l'Adhérent**

L'adhésion à Letzshop se fait pour une période minimale de vingt-quatre (24) mois. Au-delà de la période minimale de vingt-quatre (24) mois, la Convention se prolongera par tacite reconduction d'année en année, à moins d'être résilié par l'Adhérent avec un préavis d'un (1) mois adressé par e-mail à [contact@letzshop.lu](mailto:contact@letzshop.lu) ou par courrier à Letzshop, conformément aux dispositions de l'article 9.

## **Article 3 – Cotisation annuelle et modalités de paiement**

Luxembourg for Shopping adressera sur une base annuelle une facture à l'Adhérent qui indiquera le montant forfaitaire de la cotisation annuelle, ainsi que les modalités de paiement.

L'Adhérent s'engage à verser le montant de la cotisation annuelle, conformément aux modalités et délais repris sur la facture.

Le montant de la cotisation annuelle initiale qui s'élève à cinq cents euros (500 EUR) est payable à la signature de la présente Convention.

Toute cotisation annuelle versée par l'Adhérent sera définitivement acquise à Luxembourg for Shopping sans droit à remboursement, même partiel, en cas de résiliation de la présente Convention.

Luxembourg for Shopping se réserve le droit de refuser la mise en ligne d'une boutique et d'une vitrine digitale ou, le cas échéant, de retirer l'accès sans préavis à une boutique ou une vitrine digitale à Letzshop, lorsque l'Adhérent n'a pas procédé au paiement intégral du montant de la cotisation annuelle dans les délais impartis.

L'Adhérent prend note que le montant de la cotisation annuelle est susceptible d'être révisé chaque année.

Luxembourg for Shopping se réserve le droit de proposer des tarifs promotionnels durant des périodes définies, le cas échéant.

## Article 4 – Conditions d’adhésion à la Convention

La boutique et la vitrine digitale sur Letzshop n’est accessible à l’Adhérent que pendant la durée de son adhésion à Letzshop.

L’Adhérent doit disposer d’un établissement au Grand-Duché de Luxembourg, à la date de la signature de la présente Convention et pendant toute la durée de son adhésion à Letzshop.

L’Adhérent s’oblige à notifier Luxembourg for Shopping par e-mail ou par courrier, lorsqu’il décide de transférer son établissement en dehors du Grand-Duché de Luxembourg au plus tard un mois avant le transfert. La Convention d’adhésion prendra fin de plein droit au moment de cette notification.

Luxembourg for Shopping se réserve le droit unilatéral et sans recours de la part de l’Adhérent de déterminer si l’adhérent dispose ou non d’un établissement à Luxembourg et de refuser la mise en ligne d’une boutique et d’une vitrine digitale ou, le cas échéant, de retirer l’accès sans préavis à une boutique ou une vitrine digitale à la plateforme Letzshop, lorsque l’Adhérent ne dispose pas d’un établissement à Luxembourg.

Une phase d’amicable composition s’ouvrira en cas de litige qui durera quinze (15) jours pour permettre à l’Adhérent de formuler ses commentaires et de corriger la situation. Au terme de cette phase d’amicable composition et à défaut d’accord, la boutique et la vitrine digitale de l’Adhérent seront réactivées ou seront définitivement désactivées par Luxembourg for Shopping.

## Article 5 – Obligations des parties

### 5.1 Obligations de Luxembourg for Shopping

Luxembourg for Shopping met à disposition de l’Adhérent un accès personnel à un espace de gestion sur la plateforme Letzshop qui lui permet d’aménager sa boutique et sa vitrine digitale et d’offrir ses produits ou ses services en ligne aux Utilisateurs de la plateforme Letzshop.

Luxembourg for Shopping s’engage à mettre à disposition des Adhérents un guide d’utilisation au format numérique de la plateforme Letzshop ainsi que des codes d’accès personnels.

Luxembourg for Shopping sélectionnera des partenaires habilités à fournir le service de paiement en ligne entre les Utilisateurs et l’Adhérent qui sera obligatoire et les services de livraison des produits qui sera optionnel, suivant les conditions générales applicables par ces partenaires.

En cas de différend ou de défectuosité du service de livraison ou du service de paiement, Letzshop se réserve le droit d’intervenir comme amiable conciliateur sans obligation de résultat entre les Utilisateurs, les Adhérents et le service de paiement et le service de livraison.

Luxembourg for Shopping pourra proposer à l’Adhérent un modèle de conditions générales de vente en complément des Conditions Générales définies à l’article 6 des présentes à compléter par l’Adhérent (le « **Modèle de CGV** »). S’il décide d’utiliser le Modèle de CGV, l’Adhérent déclare être parfaitement informé de son obligation de le mettre en conformité avec

ses propres pratiques commerciales, s'engage à l'adapter et à le compléter sous sa seule responsabilité et l'Adhérent dégage Luxembourg for Shopping de toute responsabilité sur les conséquences de l'utilisation du Modèle CGV.

## 5.2 Obligations de l'Adhérent

En adhérant à la présente Convention, l'Adhérent s'engage irrévocablement à ouvrir un compte auprès d'un opérateur de service de paiement en ligne qui aura été sélectionné par Luxembourg for Shopping et à en utiliser les services pour l'intégralité des opérations de paiements sur la plateforme Letzshop. Pour cela, l'Adhérent mandate irrévocablement Luxembourg for Shopping aux fins de procéder à la demande d'ouverture du compte en son nom et s'engage à coopérer activement et à remettre toutes les pièces et documents demandés par l'opérateur de service de paiement en ligne sélectionné de manière à ce que le compte soit opérationnel au plus tard la veille de la mise en ligne de sa boutique et sa vitrine digitale sur la plateforme Letzshop.

L'Adhérent s'engage à mettre en place, vérifier et mettre à jour régulièrement sa boutique et sa vitrine digitale sur Letzshop, notamment concernant la mise en ligne des photos, des fiches de produits et des informations sur son activité.

L'Adhérent s'engage à publier une information complète et exacte sur l'ensemble des caractéristiques techniques essentielles des biens ou services vendus.

L'Adhérent s'oblige à la bonne gestion des commandes, au soin de l'emballage et de la mise à disposition des colis dans les délais impartis dans les Conditions Générales (ci-après définies dans l'article 6).

La mise en ligne des articles (nom de l'article, ajout de mots clés, codification, description technique complète, ajout de photographies, prix de vente, stock, poids de l'article, choix du mode de livraison) et la mise à jour sur le site (mise à jour du stock, des photos, gestion des remises...) devront être faites régulièrement.

Les produits ou services proposés sur le site seront collectés par l'Utilisateur directement en magasin auprès de l'Adhérent ou lui seront livrés soit par l'Adhérent soit par le service de livraison proposé par Luxembourg for Shopping.

L'Adhérent s'oblige à publier ses propres conditions générales de vente applicables aux produits et services qu'il vendra sur la plateforme Letzshop, qui devront en tout point respecter les Conditions Générales. L'Adhérent aura la pleine et entière responsabilité des conditions générales qu'il décidera de publier, y compris s'il utilise le Modèle de CGV qu'il aura complété et modifié.

L'Adhérent s'oblige à respecter l'ensemble des obligations légales et administratives qui lui sont applicables, notamment mais pas uniquement au regard de ses obligations fiscales et des autorisations d'établissement nécessaires à son activité.

## Article 6 - Conditions Générales

L'Adhérent déclare avoir lu et d'avoir accepté les « Conditions particulières d'utilisation et de vente applicables aux vendeurs de la plateforme Letzshop (désignées également « CPU

**Vendeurs ») », les « Conditions générales d'utilisation et de vente de la plateforme Letzshop » (désigné également « **CGU Utilisateurs** »), ainsi que la « **Politique de confidentialité et de gestion des cookies de la plateforme Letzshop** » (désignées collectivement les « **Conditions Générales** »), qui sont consultables sur le site internet <https://letzshop.lu/fr/agb> et <https://letzshop.lu/fr/privacy> et à partir du 14 septembre 2018 sur le site de Letzshop.**

L'Adhérent reconnaît être informé que les Conditions Générales sont susceptibles d'être modifiées chaque fois que Luxembourg for Shopping l'estimera nécessaire ou utile. Dans ce cas, les Conditions Générales publiées sur Letzshop seront actualisées et l'Adhérent sera informé de toute modification par e-mail, ainsi que par une notification sur la plateforme Letzshop.

En cas de notification d'une modification de Conditions Générales, l'Adhérent pourra notifier sa volonté de résilier son adhésion à la plateforme Letzshop par envoi d'un courrier recommandé à Luxembourg for Shopping, s'il ne souhaite pas être lié par les Conditions Générales modifiées, au plus tard un (1) mois après la mise en ligne sur le site internet de Letzshop des nouvelles Conditions Générales. En l'absence d'une telle notification dans ce délai, l'Adhérent aura valablement accepté la modification des Conditions Générales.

## **Article 7 – Responsabilités de Luxembourg for Shopping**

Les responsabilités de Luxembourg for Shopping se limitent à la gestion et à la mise à disposition de la plateforme Letzshop aux Utilisateurs et aux Adhérents.

Letzshop n'offre aucune garantie et n'effectue aucun contrôle sur la qualité, la disponibilité, la sûreté, la licéité, la véracité, l'exactitude des produits ou services offerts et répertoriés par les Adhérents sur la plateforme Letzshop, ni sur les informations fournies par les Utilisateurs (notamment leur identité et leurs coordonnées), ni sur leur capacité à payer les produits ou services proposés.

L'Adhérent est responsable des produits et services offerts sur la plateforme Letzshop conformément à ses obligations légales et à ses conditions générales de vente.

Luxembourg for Shopping ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout préjudice, direct ou indirect, que l'utilisation des informations, produits ou services causerait à tout Adhérent et/ou Utilisateur de la plateforme, notamment les préjudices liés suite à une vente en ligne sur Letzshop.

Letzshop n'offre aucune garantie sur le service de livraison, ni sur le service de paiement proposés par ses partenaires sélectionnés, lesquels seront les seuls responsables vis-à-vis de l'Adhérent.

Luxembourg for Shopping ne peut être tenu responsable pour toute livraison incorrecte ou tout retard de livraison effectué par le service de livraison, lié à Letzshop.

Luxembourg for Shopping ne peut être tenu responsable pour toute erreur de paiement ou de débit, lié au service de paiement de Letzshop.

Luxembourg for Shopping ne pourra être tenu responsable des conséquences dommageables d'une violation de la loi luxembourgeoise ou des Conditions Générales par l'Adhérent ou par l'un des partenaires.

## **Article 8 – Modification de la Convention**

Toute modification de la présente Convention devra faire l'objet d'un accord commun et écrit entre les parties.

## **Article 9 – Résiliation**

La présente Convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord ou par chacune des Parties avec un préavis d'un (1) mois adressé par e-mail à [contact@letzshop.lu](mailto:contact@letzshop.lu) ou par courrier à Letzshop..

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge pourra entraîner la résiliation de plein droit de la présente Convention, avec effet immédiat, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Luxembourg for Shopping se réserve notamment le droit de résilier avec effet immédiat la présente Convention en cas de non-respect par l'Adhérent de la présente Convention, de la législation luxembourgeoise ou des Conditions générales.

Luxembourg for Shopping se réserve le droit de refuser l'accès à Letzshop à tout Adhérent dont la Convention d'adhésion a été résiliée antérieurement sur base de cet article ainsi qu'à toute personne qui entretient ou entretenait un lien réel en tant qu'actionnaire, associé ou salarié avec un tel Adhérent.

## **Article 10 – Protection des données à caractère personnel**

Letzshop reconnaît et s'engage à respecter les lois et règlements régissant la protection des données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes en ce qui concerne le traitement des données personnelles et sur la libre circulation de ces données (le « **RGPD** ») et toute autre loi ou réglementation nationale applicable régissant le traitement de ces données personnelles.

La protection des données à caractère personnel des Utilisateurs est régie suivant les modalités prévues dans l'Annexe « Protection des Données Personnelles ».

## **Article 11 – Loi applicable et juridiction compétente**

La présente Convention est soumise au droit luxembourgeois.

Tout litige entre les parties, qui découle de l'exécution ou de l'interprétation de la présente Convention, relève de la compétence exclusive des juridictions de la Ville de Luxembourg.

## **Article 12 - Entrée en vigueur**

La présente Convention entre en vigueur à la date de la signature.

Fait à Luxembourg, le \_\_\_\_\_ en deux exemplaires.

Luxembourg for Shopping, GIE

---

Entreprise :

---

---



**ANNEXE « PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES »**

**ENTRE**

**LUXEMBOURG FOR SHOPPING**

**ET**

**L'ADHERENT**

**Article 1 Définitions**

Les termes utilisés au sein de la présente annexe (l'« **Annexe** ») commençant par une lettre majuscule et non définis autrement au sein de l'Annexe ont la signification suivante :

« **Convention** » désigne la convention d'adhésion à laquelle est annexée la présente.

« **Données Personnelles** » désigne les données à caractère personnel transmises par chaque Responsable Conjoint du Traitement et les données à caractère personnel des Utilisateurs dans le cadre de la Convention.

« **DPO** » désigne le délégué à la protection des données désigné par Luxembourg for Shopping ou par l'Adhérent.

« **Personne Concernée** » vise toutes les personnes physiques dont les Données Personnelles font l'objet d'un traitement conjoint par Luxembourg for Shopping et par l'Adhérent, qu'elles soient Utilisateurs ou non.

« **Responsable Conjoint du Traitement** » désigne Luxembourg for Shopping et l'Adhérent, qui déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement des Données Personnelles.

« **RGPD** » désigne le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

« **Sous-Traitant** » désigne tout sous-traitant engagé par l'Adhérent ou par Luxembourg for Shopping pour exécuter des traitements spécifiques pour leur compte respectif dans les conditions de l'article 5 des présentes.

« **Utilisateur** » désigne les utilisateurs de la plateforme Letzshop.

Luxembourg for Shopping et l'Adhérent sont ci-après ensemble désignés comme les « Parties » ou individuellement comme la « Partie ».

Sauf disposition contraire, les termes utilisés dans la présente ont la même définition que celle donnée par le RGPD.

## **Article 2 Conformité générale**

Les Parties reconnaissent et s'engagent à être en conformité avec les lois et règlements régissant le traitement des données à caractère personnel, notamment avec le RGPD, dans le cadre de la Convention.

## **Article 3 Description des Traitements de Données Personnelles**

Chacune des Parties est autorisée à traiter, pour le compte de l'autre, les Données Personnelles nécessaires à la fourniture et l'administration des produits ou services commercialisés sur la plateforme Letzshop.

### **3.1 Données relatives aux Parties**

- i. Catégorie(s) de Données Personnelles concernée(s) : données d'identité des personnes de contact, coordonnées téléphoniques et électroniques.
- ii. Finalité(s) du (des) traitement(s) : création d'une boutique et d'une vitrine digitale de commerce électronique pour l'Adhérent destinée à la commercialisation et la livraison des produits ou services vendus par l'Adhérent.
- iii. Catégorie(s) de Personnes concernées : représentants et/ou salariés de l'Adhérent.
- iv. Durée de conservation des données : 10 ans à compter de la fin de la Convention.
- v. Base(s) juridique(s) du (des) traitement(s) : exécution de la Convention.

### **3.2 Données relatives aux Utilisateurs**

- i. Catégorie(s) de Données Personnelles concernée(s) : nom, prénom, adresse, adresse email, mot de passe, numéro de téléphone, adresse IP, données de connexions et données de navigation, historiques de commandes, préférences et centres d'intérêts, produits consultés, incidents de livraisons, réclamations, données d'analyses comportementales.
- ii. Finalité(s) du (des) traitement(s) : création de comptes électroniques pour les Utilisateurs, paiements, gestion et livraison des achats des Utilisateurs de Letzshop.
- iii. Catégorie(s) de Personnes concernées : Utilisateurs de Letzshop.
- iv. Durée de conservation des données : 6 mois à compter de la dernière connexion sur la plateforme Letzshop.

v. Base(s) juridique(s) du (des) traitement(s) : exécution de la Convention et accord de l'Utilisateur concernant les données d'analyses comportementales.

vi. Prise de décision automatisée : en cas de consentement des Utilisateurs, les Données Personnelles des Utilisateurs peuvent faire l'objet d'une prise de décision automatisée, y compris profilage, aux fins d'analyses comportementales relatives à l'utilisation de la plateforme Letzshop.

## Article 4 DPO

Les DPO désignés par les Parties peuvent être contactés via les coordonnées suivantes :

### DPO désigné par Luxembourg for Shopping :

Adresse : 19-21 boulevard Royal, L-2445 Luxembourg

Téléphone : (+352) 26 43 00 94

Email : [contact@letzshop.lu](mailto:contact@letzshop.lu)

### DPO désigné par l'Adhérent :

Adresse :

Téléphone :

Email :

## Article 5 Obligations mutuelles des Parties

Les Parties s'engagent à :

i. Ne pas transférer de Données Personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen sauf (i) acceptation écrite préalable de l'autre Partie et (ii) lorsque ce transfert est basé sur les garanties appropriées prévues à l'article 46 du RGPD ;

ii. Stocker les Données Personnelles dans un État membre de l'Union Européenne ;

iii. Ne traiter les Données Personnelles qu'aux seules fins pour lesquelles elles leur ont été transmises, à l'exclusion de toute autre utilisation et conformément aux exigences de la présente Annexe (notamment de ne pas vendre, céder, louer ou transférer les Données Personnelles à des tiers). Si l'une des Parties estime qu'une demande émanant de l'autre Partie ou d'un tiers constitue une violation du RGPD ou de toute autre loi et réglementation applicables à la protection des Données Personnelles, elle doit en informer immédiatement l'autre Partie. En outre, si l'une des Parties est tenue de transférer des données vers un pays tiers à l'Union européenne ou vers une organisation internationale en vertu d'une

obligation légale ou réglementaire à laquelle elle est soumise, elle doit en informer l'autre Partie avant tout transfert, à moins que les lois établissant une telle obligation ne le lui interdisent pour des motifs d'intérêt public ;

v. Garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre de la Convention et prendre toutes les précautions nécessaires au regard de la nature des Données Personnelles et des risques liés à leur traitement ;

vi. S'assurer que leurs employés, agents et Sous-Traitants ayant accès et étant autorisés à traiter les Données Personnelles dans le cadre de la Convention :

- s'engager à respecter la confidentialité ou être soumis à une obligation légale de confidentialité appropriée ;
- avoir reçu une formation pertinente en matière de protection des données personnelles ;

vii. Adopter et appliquer, en ce qui concerne leurs outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et par défaut ;

viii. Se fournir mutuellement, à tout moment et à chacune de leur demande, toute information nécessaire à l'accomplissement des formalités requises et la preuve de leur conformité à la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles ;

ix. Ne pas engager de Sous-Traitants pour effectuer des activités de traitement spécifiques sans le consentement préalable et écrit de l'autre Partie. La liste des Sous-Traitants autorisés par les Parties est jointe en dernière page de la présente Annexe. Les informations fournies à l'autre Partie doivent inclure une description claire des activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées des Sous-Traitants et la durée contractuelle des opérations sous-traitées. Les Sous-Traitants doivent fournir des protections équivalentes garantissant la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles sous-traitées. Les Sous-Traitants devront s'engager à respecter les dispositions de la présente Annexe.

## **Article 6 Mesures de sécurité**

Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et préserver la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données Personnelles et, en particulier, empêcher leur altération et dommage.

## **Article 7 Droits des Personnes Concernées**

Les Parties s'engagent à fournir à la Personne Concernée, l'ensemble des informations légales relatives au traitement de ses Données Personnelles, au moment de leur collecte.

Les droits de la personne concernée sont exercés à l'encontre des Parties.

Si l'une des Parties reçoit une demande à ce sujet, elle doit en informer rapidement l'autre Partie, dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures.

Dans la mesure du possible, les Parties s'engagent à s'assister de manière proactive à s'acquitter de leur obligation de répondre aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées, à savoir le droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, le droit à la portabilité des données et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage.

## **Article 8 Violation des Données Personnelles**

Les Parties s'engagent à maintenir et à exiger de leurs Sous-Traitants respectifs la mise en place et le maintien de mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées permettant la protection des Données Personnelles contre tout risque de destruction accidentelle, non autorisée ou illégale, perte, altération, divulgation ou accès (violation de Données Personnelles).

Si l'une des Parties a connaissance de l'existence d'une violation des Données Personnelles, elle doit en aviser l'autre Partie dans les plus brefs délais et par écrit, dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures. Cette notification doit être accompagnée de toute la documentation pertinente permettant à l'autre Partie, le cas échéant, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. Des informations supplémentaires peuvent être fournies par étapes au fur et à mesure que l'information devient disponible.

Les Parties doivent s'aider mutuellement à effectuer toutes les actions nécessaires pour se conformer aux exigences de notification de violation de Données Personnelles.

Les Parties déterminent conjointement les mesures à mettre en place pour prévenir toute violation ultérieure des Données Personnelles.

Cette assistance se fera sans rémunération supplémentaire pour l'une ou l'autre des Parties.

## **Article 9 Assistance mutuelle**

Chaque Partie assiste l'autre Partie pour toute question pertinente, notamment en effectuant des analyses d'impact relatives à la protection des données (DPIA).

Chaque Partie assiste l'autre Partie dans la consultation préalable de l'autorité de surveillance.

Sauf disposition contraire des lois et règlements applicables, chaque Partie informe l'autre Partie de toute demande ou requête émanant d'une autorité publique (autorité de protection des données, tribunaux, police, etc.) concernant directement ou indirectement les Données Personnelles.

Sauf disposition contraire des lois et règlements applicables, une Partie ne doit jamais communiquer avec une autorité publique (y compris une autorité de réglementation) sans le consentement exprès de l'autre Partie.

## **Article 10 Utilisation future des Données Personnelles**

À l'issue de la période de conservation des données, les Parties s'engagent à détruire toutes les Données Personnelles, à moins de justifier l'existence d'une obligation légale ou réglementaire l'autorisant à conserver tout ou partie des Données Personnelles pour une durée supérieure.

Les Parties doivent pouvoir justifier par écrit de la destruction des Données Personnelles.

## Article 11 Documentation

Les Parties se fournissent mutuellement la documentation nécessaire à la démonstration de la conformité avec toutes les obligations auxquelles elles sont tenues.

## Article 12 Durée de conservation des Données Personnelles

Les Données Personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des obligations légales.

### Liste des Sous-Traitants autorisés par les Parties

Nom / Contact du Sous-Traitant	Rôle du Sous-Traitant
Atalanda GmbH	Editeur de la plateforme Letzshop
GRECO	Prestataire du service de livraison
Stripe Payments Europe, Ltd	Prestataire du service de paiement électronique